

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVELADE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques

**SEANCE DU 13 MARS 2018**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Date de la Convocation : 06/03/2018

Date d’Affichage : 09/03/2018

L’an deux mille dix-huit et le treize mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORERE Jean-Claude.

**Présents** : M. MORERE Jean-Claude, Mme CHADES Nadine, M. PLAA Didier,  
M. LAMARQUE Jean, Mme ALMEIDA-APARICIO Laëtitia, M. DA FONSECA  
José, Mme CAMPAGNE-IBARCQ Valérie, Mme TARAIRE Christelle

**Absents excusés** : Mme DABADIE Laure, M. GALLARDO Manuel, M. TOUCHARD Alain

**Procuration** : M. GALLARDO Manuel à Mme CHADES Nadine

**Secrétaire de séance** : M. DA FONSECA José

***Approbation du compte de gestion 2017 et vote du compte administratif 2017***  
***Délibérations 2018-010 et 2018-011***

Le compte de gestion émis par le trésorier est conforme au compte administratif émis par la commune pour l’exercice 2017. Le conseil l’approuve dans l’état et autorise le maire à le signer.

Lecture est faite des chiffres de l’exercice 2017.

Dépenses d’investissement	Budget 2017 (avec RAR 2016)	CA 2017	Recettes d’investissement	Budget 2017	CA 2017
Emprunts et dettes	9 000.00	7 935.71	Ligne budgétaire de report	208 802.57	
			Dotations	10 662.00	10 988.89
			Emprunts et dettes	1 000.00	0.00
			Immobilisations	185 077.85	0.00
			Amortissement	333.58	93.58
Construction hors opération	2 940.00	0.00	Frais d’étude	2 940.00	0.00
Op.47 Matériel de bureau	600.00	0.00			
Op.66 Eglise	150 101.00	127 521.68	Subventions	72 645.00	73 283.10
Op.67 Abbaye	444 300.00	7 200.00	Subventions	174 880.00	0.00
Op.77 Aménagement gîte	2 400.00	2 400.00			
Op. 81 Logement de l’école	3 000.00	143.38			
Op. 82 Multiservice	0.00	0.00	Subventions	0.00	10 111.40
Op.83 Lotissement	1 500.00	0.00			

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVELADE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques

Op. 88 Mur clôture église	30 000.00	0.00			
Op. 89 Rénov. école mairie	8 000.00	2 100.00			
Op. 90 Matériel équipement	3 000.00	1 235.86			
Op. 91 Aménagement comm	1 500.00	0.00			
<b>TOTAL</b>	<b>656 341.00</b>	<b>148 536.63</b>	<b>TOTAL</b>	<b>656 341.00</b>	<b>94 476.97</b>

Dépenses de fonctionnement	Budget 2017	CA 2017	Recettes de fonctionnement	Budget 2017	CA 2017
Charges à caractère général	87 650.00	77 181.53	Ligne de report	209 731.64	
Charges de personnel et frais assimilés	67 123.57	43 337.04			
Atténuations de produits	21 364.00	15 647.00	Atténuation de charges	8 630.00	9 578.72
Autres charges de gestion courante	35 914.00	21 291.53	Produits des services, du domaine et vente	5 644.00	4 162.24
Charges financières	500.00	466.22	Impôts et taxes	87 593.00	86 077.04
Dépenses imprévues	15 800.00	0.00	Dotations et participations	51 800.00	60 298.14
Fonds de péréquation des ressources intercommunales	5 000.00	2 694.00	Autres produits de gestion courante	34 000.36	33 244.32
Opération d'ordre	333.58	93.58	Produits financiers	0.00	0.35
Virement à la section d'investissement	185 077.85	0.00	Produits exceptionnels	0.00	2 771.62
<b>TOTAL</b>	<b>397 399.00</b>	<b>145 063.90</b>	<b>TOTAL</b>	<b>397 399.00</b>	<b>196 132.43</b>

Le maire est invité à sortir de la salle du conseil et le conseil municipal vote et arrête ainsi le compte administratif de l'exercice :

**Investissement**

Dépenses : Prévus : 656 341,00 €  
Réalisés : 148 536,63 €  
Restes à réaliser : 0,00 €

Recettes : Prévus : 656 341,00 €  
Réalisés : 57 835,42 €  
Restes à réaliser : 0,00 €

**Fonctionnement**

Dépenses : Prévus : 397 399,00 €  
Réalisés : 145 063,90 €

Recettes : Prévus : 397 399,00 €  
Réalisés : 196 132,43 €

**Résultats de clôture de l'exercice**

Investissement : - 90 701,21 €  
Fonctionnement : 51 068,53 €  
Résultat global : - 85 632,68 €

*Délibérations adoptées à l'unanimité (sortie du maire lors du vote du compte administratif).*

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVELADE**  
 Département des Pyrénées-Atlantiques

**Affectation des résultats de l'exercice 2017**  
**Délibération 2018-012**

Les comptes 2017 sont ainsi arrêtés :

		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	Résultats 2017	145 063.90	196 132.43	<b>+ 51 068.53</b>
	Résultats antérieurs à reporter		209 731.64	+
	Résultat à affecter			<b>+ 209 731.64</b>
<hr/>				
<b>Section d'investissement</b>	Résultats 2017	148 536.63	57 835.42	<b>- 90 701.21</b>
	Résultats antérieurs à reporter		208 802.57	+
	Résultat à affecter			<b>+ 208 802.57</b>
<hr/>				
<b>Reste à réaliser au 31 décembre 2017</b>	Fonctionnement	0.00	0.00	<b>0.00</b>
	Investissement	0.00	0.00	<b>0.00</b>
<hr/>				
<b>Résultats cumulés 2017</b>		293 600.53	253 967.85	<b>- 39 632.68</b>
<hr/>				
<b>Reprise définitive</b>	Prévision d'affectation en réserve (1068)			<b>0.00</b>
	Report en fonctionnement			+
				<b>260 800.17</b>

Affectation des résultats :

RESULTAT GLOBAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	<b>260 800.17</b>
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	<b>118 101.36</b>
SOLDE DES RESTES A REALISER	<b>0.00</b>
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	<b>0.00</b>
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>260 800.17</b>
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	<b>118 101.36</b>

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Vote des taux 2018**  
**Délibération 2018-013**

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVELADE

## Département des Pyrénées-Atlantiques

Monsieur le Maire propose au conseil de maintenir les impôts locaux aux mêmes taux que l'année précédente.

Taux de référence 2017 :		Bases d'imposition prévisionnelles 2018 :
Taxe d'habitation	13.44	245 300
Taxe foncière (bâti)	16.00	195 600
Taxe foncière (non bâti)	63.80	21 200

Taux 2018 :		Produit correspondant :
Taxe d'habitation	13.44	32 968
Taxe foncière (bâti)	16.00	31 296
Taxe foncière (non bâti)	63.80	13 526
<b>TOTAL</b>		<b>77 790</b>

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

### Vote du budget primitif 2018 Délibération 2018-014

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir voter les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2018.

- Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes : 717 500.00 €
- Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes : 422 800.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
			BP 2018		
			001	Excédent reporté	118 101 €
			10	Dotations, fonds divers et réserves	24 749 €
020	Dépenses imprévues	45 000 €	021	Virement de la section de fonctionnement	180 450 €
16	Remboursement emprunts	8 000 €	16	Emprunts	230 000 €
16	Dépôts et cautionnements	1 000 €	16	Dépôts et cautionnement	1 000 €
OPERATIONS			OPERATIONS		
66	Restauration église	65 000 €	66	Subventions	31 200 €
67	Aménagement abbaye	539 000 €	67	Subventions	132 000 €
89	Ecole et mairie	16 000 €			
88	Mur de l'église	30 000 €			
83	Lotissement communal	1 500 €			
47	Matériel de bureau et informatique	500 €			
90	Matériel d'équipement communal	500 €			
92	Aire de jeux	8 000 €			
93	Aire de vidange de camping-car	3 000 €			
<b>TOTAL</b>		<b>717 500 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>717 500 €</b>

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVELADE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
		BP 2018		BP 2018	
011	Charges à caractère général	102 000 €	013	Atténuations de charges	4 300 €
012	Charges de personnel	70 850 €	70	Produits des services	4 000 €
65	Autres charges de gestion courante	39 200 €	73	Impôts et taxes	80 700 €
66	Charges financières	500 €	74	Dotations et participations	45 000 €
67	Charges exceptionnelles	7 500 €	75	Autres produits de gestion courante	28 000 €
73	Fonds de péréquation	5 000 €	76	Produits financiers	0 €
022	Dépenses imprévues	17 300 €	77	Produits exceptionnels	0 €
	Sous-total	242 350 €		Sous-total	162 000 €
023	Virement section d'investissement	180 450 €	002	Excédent antérieur reporté	260 800 €
	<b>TOTAL</b>	<b>422 800 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>422 800 €</b>

Sont abordés les différents projets d'investissement pour lesquels de premières études avant réalisation devraient être lancées en 2018 : le lotissement communal en entrée de village, sur lequel devra être prévues une bache incendie et une microstation ; une aire de jeux et une aire de camping-car sur le site de l'abbaye.

Est également abordé l'emprunt à contracter pour les travaux de l'abbaye : au vu des propositions reçues, la meilleure offre est celle de la caisse des dépôts et consignations. La commune empruntera 230 000 € sur 15 ans.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Vote des subventions 2018 aux associations**  
**Délibération 2018-015**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir voter les subventions aux associations pour l'année 2018 prévues à l'article 6574 du budget primitif 2018.

- ACCA de Sauvelade : 175 €
- ADMR : 80 €
- Amicale des sapeurs-pompiers : 50 €
- APPMA : 80 €
- SSIAD Aide et maintien à domicile : 80 €
- Association Demain ensemble : 80 €
- APE Sauvelade Vieilleségure : 260 €
- La mémoire du canton : 45 €
- Comice agricole de Lagor : 80 €
- Comité des fêtes de Sauvelade : 350 €
- FNACA : 80 €
- Association Lo Calei : 80 €
- Association Vivre ensemble : 50 €
- ADELFA 64 : 50 €

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVELADE

Département des Pyrénées-Atlantiques

---

## **Autorisation accordée au maire de recruter des agents contractuels pour remplacer des agents momentanément indisponibles** **Délibération 2018-016**

Le Maire expose au conseil municipal qu'en application des dispositions de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale, il est possible de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel momentanément indisponible pour les motifs suivants :

- exercice des fonctions à temps partiel,
- congé annuel,
- congé de maladie, de grave ou de longue maladie,
- congé de longue durée,
- congé de maternité ou pour adoption,
- congé parental ou congé de présence parentale,
- congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national,
- rappel ou maintien sous les drapeaux ou participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire,
- autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les contrats seront conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent pour faciliter la prise de poste par le remplaçant.

Les contrats pourront être conclus pour toute catégorie hiérarchique, A, B ou C selon les besoins du service appréciés par l'autorité territoriale.

La rémunération serait fixée par l'autorité territoriale lors du recrutement selon les fonctions assurées. La rémunération comprendrait le traitement indiciaire.

Le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer les contrats de travail en fonction des besoins de remplacement sur le modèle annexé en précisant l'emploi et le niveau de rémunération en cohérence avec les fonctions à assurer.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

---

## **Tarif de location de l'église de Sauvelade** **Délibération 2018-017**

Le Maire expose au conseil municipal qu'il conviendrait de fixer un prix pour la location de l'église de Sauvelade pour recouvrir les frais d'utilisation des locaux (électricité, chauffage, entretien).

Il propose les tarifs suivants :

<b>LOCATION EGLISE</b>	<b>TARIF</b>
Habitants du village	Gratuit
Extérieurs village	60 €
Chauffage	50 €

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVELADE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

---

**Concession au cimetière – Demande de M. Georges CAMPAGNE-IBARCQ**  
**Délibération 2018-018**

Le Maire fait part au conseil municipal de la requête de M. Georges CAMPAGNE-IBARCQ, résidant à Guyancourt, pour une inhumation dans le cimetière de Sauvelade.

Le conseil autorise M. Georges CAMPAGNE-IBARCQ à être inhumé dans le cimetière de Sauvelade, précise qu'il pourra choisir entre disposer ses cendres dans le carré du souvenir ou acquérir une concession en pleine terre, ajoute que les modalités pratiques seront définies en accord avec le maire.

*Délibération adoptée à la majorité (une abstention).*

---

**Remboursement de la caution du logement multiservice complexe de l'abbaye**  
**Délibération 2018-019**

Le Maire rappelle au conseil municipal que Madame Maïté DECROCK a quitté le logement situé au-dessus du multiservice rural au 31 janvier 2018.

Après avoir effectué avec elle l'état des lieux du logement, laissé dans un état convenable, le maire propose de lui rembourser le chèque de dépôt de garantie d'un montant de 357,29 € (trois cent cinquante-sept euros et vingt-neuf centimes).

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

---

**Remboursement de la caution du multiservice complexe de l'abbaye**  
**Délibération 2018-020**

Le Maire rappelle au conseil municipal que le gérant du multiservice est parti au 31 janvier en laissant l'auberge en très mauvais état. Il a fallu nettoyer entièrement les lieux et un artisan a dû repeindre les murs et les tables du restaurant. La facture du peintre est d'un montant de 1 053 €, sans compter le temps passé par l'agent communal à nettoyer les locaux.

Le Maire propose donc de ne pas restituer le dépôt de garantie de 1 000 € versé par le locataire-gérant à son entrée dans les lieux.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

---

**Changement de fonction du logement situé annexe du Château**  
**Délibération 2018-021**

Le Maire rappelle que la réhabilitation du logement au premier étage de l'annexe du Château a fait l'objet en 1992 d'une convention Palulos avec l'Etat français. Cette convention, portant le numéro 64/3/03/1992/80.415/4/199, a été dénoncée par délibération en date du 30 juin 2017. Le Maire rappelle également que ledit logement a été affecté à un autre usage suite à l'aménagement, en 2003, d'un multiservice et d'un gîte d'étapes.

Afin de clôturer ce dossier, il convient donc de régulariser la situation de ce logement et d'acter son changement de fonction en gîte d'étapes.

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVELADE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

---

***Autres questions***

- Projet école :

Le maire informe que le géomètre devrait bientôt intervenir à l'école pour effectuer le relevé topographique nécessaire à l'architecte de l'APGL.

- Réseaux d'eau :

Le maire informe le conseil que le syndicat Gave & Baise a prévu des travaux de renforcement du réseau d'eau de la commune.

---

*Plus aucune question n'étant soulevée par l'assemblée, la séance est levée à 22h30.*